



Dijon, mercredi 3 août 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04678

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Code des transports

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau**Canal de Briare****Regroupement de bateaux (2 heures)****Regroupement de bateaux ((2 heures d'attente maximum))
(tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 04/08/2022 à 09:00o **Canal de Briare**

entre les pk 0,000 et pk 56,769

Commentaire :

Mesdames et messieurs les usagers sont informés qu'en raison des conditions climatiques exceptionnelles et de la sécheresse sévissant actuellement un regroupement de bateaux avec un temps d'attente de 2 heures maximum est mis en place sur le canal de Briare.

Service(s) à contacter :

UTI Val-de-Loire-Seine, 17 rue du Pont Canal, 45250 BRIARE

Tél : 02 38 31 26 20

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef d'UTI

Signé

Deborah PERROT